

**PROCÈS-VERBAL DE LA 7^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES,
TENUE LE 28 MARS 2017, À 12 H 15,
PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

M.	Emmanuel Aucoin	Président
M ^{me}	Yvette Fortier	Secrétaire directrice générale
M ^{me}	Helena Burke	Administratrice
M ^{me}	Gisèle Deraspe	Administratrice
M ^{me}	Nancy Leblanc	Administratrice
M ^{me}	Martine Martin	Administratrice
M ^{me}	Marie-Josée Noël	Administratrice
M.	Reynald Tremblay	Administrateur

MOTIVÉS :

M.	Gaston Bourque	Vice-président
D ^{re}	Amélie Hubert	Administratrice
D ^r	Jean-Robert Leroux	Administrateur
M ^{me}	Jacinthe Richard	Administratrice
M.	Serge Rochon	Administrateur

INVITÉ :

M.	Claude Cyr	Directeur des services administratifs
----	------------	---------------------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, M. Emmanuel Aucoin, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 12 h 15.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 7^e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 28 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-03-350



L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

DOSSIERS – DÉCISION

3. Disposition de l'immeuble « Villa Plaisance »;
4. Levée de la séance.



DOSSIERS – DÉCISION

DISPOSITION DE L'IMMEUBLE « VILLA PLAISANCE »

Les membres reçoivent les informations concernant la vente de l'immeuble « Villa Plaisance », ainsi que des réponses à leurs questions.

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par le conseil d'administration portant le numéro 2014-04-1927 rend excédentaire l'immeuble « Villa Plaisance » qui est situé au 596, chemin Principal à Cap-aux-Meules, appartenant au parc immobilier du CISSS des Îles;

CONSIDÉRANT QUE le MSSS a confirmé par lettre officielle le 14 décembre 2015 au CISSS des Îles, son habilité à lancer un processus d'appel d'offres public afin de disposer dudit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS des Îles a mandaté la Société québécoise des infrastructures le 13 octobre 2016, afin qu'elle réalise toutes les étapes relatives à la disposition par appel d'offres public de l'immeuble « Villa Plaisance »;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public a été réalisé par la Société québécoise des infrastructures selon les règles de l'approvisionnement régissant les organismes publics;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a déposé une offre d'achat à l'ouverture de l'appel d'offres public, le 22 mars 2017, et que ce soumissionnaire s'identifie comme l'entreprise « Résidence Plaisance des Îles inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la soumission au montant de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du CISSS des Îles est d'avis que la valeur marchande dudit immeuble est nulle, ceci compte tenu du résultat de l'évaluation qu'elle a confiée à un évaluateur agréé à l'été 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la proposition de « Résidence Plaisance des Îles inc. » au montant de 1 \$ visant l'acquisition de l'immeuble « Villa Plaisance » et d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents relatifs à cette transaction.

RÉSOLUTION N° 2017-03-351

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la réunion à 12 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-03-352

Emmanuel Aucoin
Président du conseil

Yvette Fortier
Secrétaire du conseil